

Droit de réponse de l'ANdEA sur sa position concernant les statuts des enseignants des écoles supérieures d'art

Le 2 février 2017

Suite à la parution de l'article « Revalorisation du statut des enseignants d'écoles d'art nationales : projet de décret adopté en CTM » dans *News Tank Culture* le 1^{er} février 2017, nous souhaitons apporter des éclaircissements sur la question des statuts des enseignants des écoles territoriales et nationales d'art, sur la position de l'ANdEA et plus largement sur la mobilisation de la communauté des écoles d'art. Les propos de Laurent Marie Joubert, délégué syndical de la CGT Culture, qui y sont relayés à propos de notre association, sont purement et simplement calomnieux. L'ANdEA a pourtant clairement exposé sa position dans les communiqués du 19 décembre 2016 et du 25 janvier 2017, en rappelant du reste l'historique de sa mobilisation sur le sujet.

<http://us3.campaign-archive1.com/?u=0826118502a2f2e3adb021d31&id=0894cf6864&e=6dca8f96da>

http://www.andea.fr/doc_root/ressources/communiqués-andea/5889dad16bb2b_note-andea-pea-presse-janv-17.pdf

Selon Laurent Marie Joubert, l'ANdEA serait une « association constituée presque essentiellement des directeurs d'écoles d'art territoriales », lesquels « partisans à 100 % des emplois contractuels, préfèrent rester dans un statu quo sur les droits des enseignants pour continuer à bricoler avec les postes et à imposer toujours plus de flexibilité à leurs employés ».

Or :

- L'ANdEA – Association nationale des écoles supérieures d'art, est composée de 210 membres qui ont tous les mêmes droits de vote et d'éligibilité : 67 enseignants (32%), 60 administratifs (29% - secrétaires généraux, responsables de la recherche et des études, chargés des relations internationales...), 54 directeurs (25%) et 29 étudiants (14%). En outre, les écoles nationales y sont représentées de la même manière que les écoles territoriales.

- Nous ne sommes pas partisans de l'emploi contractuel, nous ne l'avons jamais revendiqué et nous nous battons au contraire depuis 15 ans pour que les enseignants bénéficient d'un statut de la fonction publique qui soit conforme aux exigences de l'enseignement supérieur.

Entre 60 et 70% d'enseignants des écoles territoriales sont titulaires. C'est un fait que la part des titulaires a baissé depuis 10 ans. Cette baisse est le fruit 1) des départs en retraite massifs d'une génération d'enseignants, 2) de la raréfaction des concours sempiternellement reportés et 3) du statut actuel (et des modalités du concours) qui est absolument inadapté tant du point de vue de la rémunération que de ce qu'on attend d'un artiste ou d'un designer pour enseigner dans le supérieur. Il ne s'agit pas d'une politique délibérée des directeurs.

Nous demandons à ce que le projet de décret de revalorisation des professeurs des écoles nationales soit suspendu et conditionné à des états généraux convoquant toutes les parties prenantes du

réseau des 45 écoles supérieures d'art. Si nous appelons à une réforme des deux statuts afin qu'ils soient conformes aux diplômes délivrés et aux exigences de l'enseignement supérieur, nous ne pouvons accepter qu'elle se fasse sans que les écoles et les collectivités territoriales aient été consultées et sans qu'un plan de financement soit prévu pour l'ensemble du réseau car les deux statuts sont liés et toute réforme des écoles nationales a des conséquences sur les écoles territoriales. Nous demandons que les conséquences pédagogiques et économiques soient précisément évaluées et prises en compte dans toute réforme des statuts des enseignants et qu'un plan de relance des écoles d'art permette d'envisager un alignement des statuts. Nous demandons à ce que l'État finance la réforme du statut des professeurs des écoles territoriales car cette réforme est l'autre face de la réforme qu'il a imposée, celle de l'autonomie des établissements et du LMD. Nous demandons à ce que l'État garantisse la soutenabilité économique des EPCC et la validité de ses diplômes nationaux et de l'Enseignement supérieur culture.

Nous rappelons qu'une large part de la communauté enseignante des écoles territoriales exige également de la part du ministère de la Culture une politique globale, cohérente et respectueuse de l'équité de traitement des enseignants :

- la quasi totalité des enseignants des écoles d'art territoriales ont signé une pétition

https://www.change.org/p/collectif-de-professeur-e-s-des-%C3%A9coles-d-art-lettre-ouverte-des-professeur-e-s-des-ecoles-d-art?recruiter=2947192&utm_source=share_petition&utm_medium=facebook&utm_campaign=auto_publish&utm_term=des-ig-no_src-reason_msg

- le collectif ESAT en lutte s'est constitué, une lettre ouverte a été adressée à la Ministre de la Culture qui comptabilise plus de 800 signatures venant d'acteurs des écoles nationales et territoriales

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100014481918623>

<https://twitter.com/EsatLutte>

- l'intersyndicale des écoles supérieures d'art territoriales (SNEAD-CGT, SNUter FSU et SUD) s'est créée

<http://esa-cgt.eklablog.com/>

- la CFDT et la CFTC se sont abstenues lors du passage du projet de décret en Comité technique du ministère de la Culture

http://www.cfdt-culture.org/wp/2017/02/declactm_ecolesart/1799